



# L'ASSOCIATION

N° 12

Numéro spécial à conserver pour avoir une vue d'ensemble

Août 2006

IPNS

## 4 ANS ! OÙ EN SOMMES NOUS ?

### Pourquoi ce si long silence de l'association ?

Parfois, ça tourne rond, parfois, on tourne en rond.

Tout d'abord, sachez que nous continuons à travailler, à nous réunir chaque mois chez l'un ou l'autre des membres du bureau. Nous continuons également à suivre de près l'évolution des dossiers lors des comités de pilotage avec les responsables de la communauté ARTOIS LYS, du SYMSAGEL et du bureau d'études SANEP.

Lors de ces réunions nous avons évoqué des solutions concernant principalement le bassin du Tournant et le recalibrage du Grand Nocq. Ces deux études sont déjà très avancées. Les techniciens ont pu faire des relevés topographiques ou des sondages. Nous connaissons les solutions techniques. Les financements existent mais pour une période limitée. Il faudra se hâter sinon l'argent ira ailleurs. Le SYMSAGEL va gérer la question de la rétention diffuse sur les pentes en amont de notre village. Ce sera donc à nous habitants d'Allouagne de dire si nous voulons vraiment que notre territoire soit protégé. Comment cela ?

### Prenons un exemple simple :

Imaginons que votre tuyau d'alimentation de machine à laver crève sous l'effet de la pression. Vous vous réveillez la nuit, vous vous levez et vous vous apercevez que votre maison est inondée. Votre réaction sera bien sûr de fermer d'abord le robinet et ensuite d'ouvrir les portes pour que l'eau s'évacue.

Eh bien nous sommes à peu près dans la même situation au niveau de notre village tout entier... sauf que nous ne pouvons pas fermer le robinet du ciel ! Nous pouvons par contre freiner l'arrivée de l'eau par des mesures agri-environnementales (talus, haies, fascines, bandes enherbées) et des bassins de rétention. Mais tout ceci serait incomplet si on ne permettait pas à l'eau de sortir mieux du village. C'est ce à quoi nous travaillons. Nous espérons que cela sera bien compris et que les accords seront facilités par tous ceux qui sont concernés par les différentes solutions. Ce que je peux vous affirmer c'est que ceux qui voudraient faire croire « qu'on ne fera rien sur la rivière » ou encore « qu'il suffit d'élargir la rivière » au mieux ces personnes se trompent,

au pire elles cherchent à vous tromper pour défendre des intérêts particuliers.

Nous avons donc fait silence pendant un bon moment afin de ne pas polémiquer et laisser place à la négociation.



Je suis allé à Hames Boucres, petit village du Calais le 14 Août sur-lendemain d'inondation :

Les visages des habitants reflétaient l'abattement, la fatigue, la colère parfois.

**Nous devons persévérer pour aller plus vite, pour ne plus revoir cela à Allouagne**

André Bourdon

## Sans protection, la peur persistera

Je prends ma plume pour encore vous relater les peurs des mardis où l'orage très fort nous a fait surgir affolés des maisons, avec encore l'angoisse qui revient.

Certes, je peux vous annoncer les niveaux de pluviométrie des différents jours mais voilà je ne pense qu'à une chose en vous écrivant c'est la folie qui nous envahit les jours d'orage, les enfants qui pa-

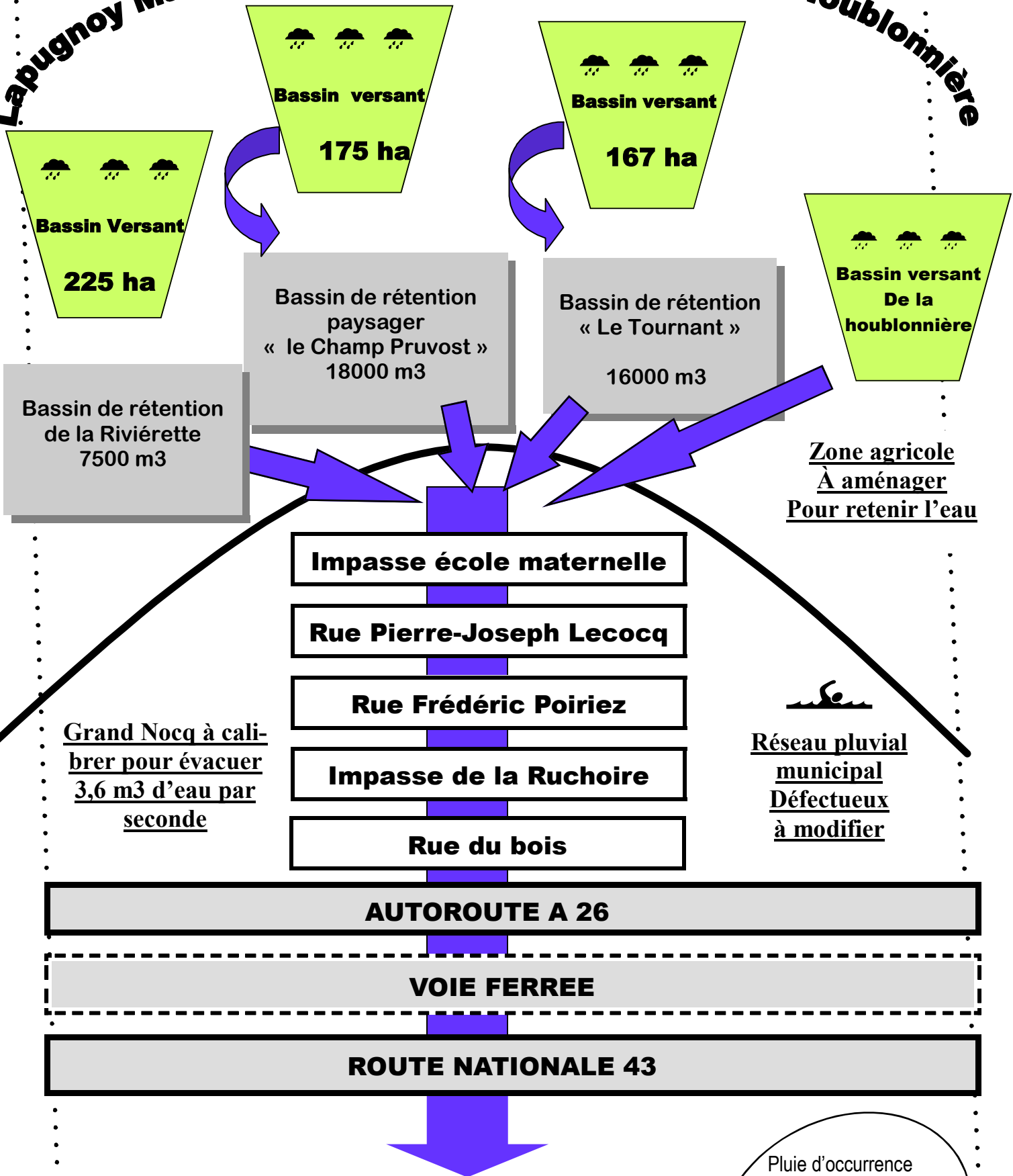
niquent, une femme qui remonte les meubles, qui met à l'abri le maximum de choses et moi qui regarde la rivière en espérant rassurer ma voisine et ma famille. Les amis vous téléphonent, les proches mettent la pression sans le vouloir mais eux aussi sont inquiets. Enfin il y a la valse des voitures des observateurs ou des curieux et reviennent toujours les mêmes questions "alors

Jean-Jacques ça va ? "Eh bien non, ça ne va pas car j'ai eu encore la trouille et l'envie de mettre les voiles. Dans l'association, les peurs de chacun sont écoutées et comprises. Toutefois le besoin de réflexion pour mieux comprendre et surtout donner des réponses à la complexité du dossier est nécessaire. Le bureau que nous formons est très bien fait car seul, je crois que mon enthousiasme et surtout mon énervement m'aurait fait faire et surtout dire des paroles que je pourrais regretter maintenant que je connais les difficultés à réaliser des travaux de lutte contre les inondations.

Gardons espoir et vivement que les pluies nous laissent dormir sur nos deux oreilles.

Jean-Jacques Morieux

Lapugnoy Marles Lozingshem Auchel Burburè La Houblonnière



**Rétension diffuse**  
**+ 3 Bassins de rétention**  
**+ Recalibrage du Grand Nocq**  
**= Protection vingtennale.**

Pluie d'occurrence vingtennale, c'est une pluie qui a une chance sur 20 de se reproduire chaque année.

# La zone agricole :

La zone agricole couvre 85,5 % de la surface du bassin versant du Grand Nocq . La moitié est boisée, l'autre moitié est cultivée. Il existe très peu de prairies.

Les anciens nous disent qu'avant les collines étaient couvertes de prairies bordées de talus et de haies (bocages). Sous la pression économique, nos agriculteurs ont été forcés de changer ; les prairies, les haies et les talus ont disparu.

Les prairies sont de véritables éponges ; elles retiennent l'eau d'un bon orage (de 15 à 25 mm). Elles diminuent la vitesse de l'eau de ruissellement. Les haies et les talus guident l'eau vers les fossés et les rivières. Les bocages protégeaient le village. Nos anciens réalisaient de la rétention diffuse sans le dire.

Actuellement, la pression économique étant plus que jamais présente, il n'est pas question de refaire des bocages. Mais il faudrait une adaptation des pratiques agricoles (labours perpendiculaires à la pente, inter cultures, ...) et la mise en place d'un « chevelu » (réseau de bandes enherbées, de fascines, de

talus, de haies, de fossés ...) Ceci est prévu. Sur Allouagne une réserve de terrains est faite pour compenser la place prise par ces mesures agri-environnementales.

Chez nos voisins du Boulonnais, à l'initiative des agriculteurs, de la rétention diffuse a été mise en place depuis plusieurs années. Ils ont même créé un syndicat. Résultats, tout le monde en profite :

- les agriculteurs : car les terres sont retenues ; une fascine a accumulé plus de 1,5 m de bonne terre arable en quelques années.
- Les chasseurs : car le gibier trouve de nouveaux refuges.
- Le village : car l'eau coule plus lentement, s'infiltrer mieux, ... Il n'y a plus de coulées de boues. Les fossés et les rivières sont moins vite bouchés par les terres arables.

Pour Allouagne, la protection contre les inondations serait multipliée par 2.

Yves Gosselin

## Les 3 bassins de rétention

### En bref :

Après être retenue, ralentie et guidée par les mesures agri-environnementales l'eau arrive dans les bassins de rétentions en toute maîtrise sans menacer les habitations proches. Les 3 bassins totalisent 41 400 m<sup>3</sup>. Ils débitent un total de 700 litres par secondes soit seulement 20 % du débit du Grand Nocq recalibré.

Le Bassin de la Riviérette s'écoule dans la Riviérette. Il reçoit 35% de l'eau du bassin versant du Grand Nocq.

Les 2 autres bassins s'écoulent dans le réseau pluvial. Ils totalisent la moitié du bassin versant du Grand Nocq. En cas de forte pluie, ils soulageront le réseau pluvial du centre d'Allouagne car ils ne totaliseront qu'un débit de 200 L/S .

Yves Gosselin

### 1. Bassin de rétention de la Riviérette :

Surface du bassin versant : 225 ha

Capacité : 7400 m<sup>3</sup>.

Débit de sortie : 500 L/S.

Il a été construit en 2003.

Ce bassin est le plus petit. Il présente le débit de sortie le plus grand. Il sera le dernier à se remplir. Il se videra en 4 h.

### 2. Bassin de rétention « Champ Pruvoست » : prévu en aménagement paysager

Surface du bassin versant : 175 ha

Capacité : 18000 m<sup>3</sup>.

Débit de sortie : 100 L/S.

Situé théoriquement derrière la salle des sports, ce bassin est le plus grand. Actuellement, la CAL est incapable de se prononcer quand à sa faisabilité. Aucun projet n'a été réalisé. Des oppositions **illégal**es ont même empêché les sondages et les études préalables.

Ce bassin recevrait de l'eau de ruissellement agricole et urbain en provenance de Lozinghem.

Actuellement la municipalité de Lozinghem termine la mise en place de son réseau d'assainissement. A l'aide de subventions, **tous les habitants de Lozinghem ont la possibilité de se raccorder**

**gratuitement à l'assainissement.** Selon M. Laden Maire de Lozinghem, sur les tronçons déjà assainis, le taux de raccordement est très élevé.

Lozinghem assaini, la qualité de l'eau qui parviendrait dans ce bassin de rétention ne peut que s'améliorer.

Remplis à ras bord ce bassin se videra en 2 jours. Pas question que les moustiques se développent en un délai aussi bref.

Compte tenu que la zone du champ Pruvoست est relativement urbanisée, La municipalité a la volonté de réaliser un bassin paysager. Cette zone constituerait donc un grand espace vert au cœur d'Allouagne.

### 3. Bassin « Le Tournant » :

Surface du bassin versant : 167 ha

Capacité : 16000 m<sup>3</sup>.

Débit de sortie : 100 L/S.

Situé derrière la dernière ferme rue de Pernes, les études concernant ce bassin sont bien avancées.

Remplis à ras bord, ce bassin se videra en 44 h.

En profitant de la pente, une partie du bassin sera creusée. L'autre partie sera bordée par les terres extraites. Il n'y

aurait pas de transport de terre.

Le bassin sera alimenté par 2 fossés : l'un récoltant les eaux provenant du bassin versant en aval de l'usine Dewavrin, l'autre récoltant les eaux du bassin versant bordant la rue de Pernes.

Une étude du chevelu est en cours et en discussion avec les propriétaires concernés ; on parle de mini-remembrement.

Toutes les conditions semblent réunies pour parvenir au succès en bonne intelligence :

- Le bureau d'étude soumet des propositions aux propriétaires et exploitants .
- Les propriétaires et exploitants se réunissent avec les personnes compétentes : pouvoir public et bureau d'étude.
- Des solutions sont évoquées et prises en considération.
- Une provision de surfaces agricoles est faite pour compenser les pertes de terre.
- Des fonds sont disponibles (contrat rivière)

De plus La CAL a obtenu des fonds nationaux pour la mise en place de mesures agri-environnementales. La mise en place de rétention diffuse et du chevelu pourrait être financée par ce moyen. Aux Poulouches de faire en sorte que cela soit le cas !!!

Yves Gosselin

## Riviérette - Grand Nocq, quel régime ? torrentiel ou de plaine ?

Lors d'un orage, la goutte qui tombe au sommet des collines met 1 à 2 h pour arriver au centre d'Allouagne, 15 à 30 minutes de plus pour parvenir au Marais, 8 à 16 h pour arriver à Gonnehem.

Du haut des collines jusqu'à la RN 43, les fossés et les rivières ont des régimes torrentiels. Après la RN 43 ils ont des régimes de plaine.

Allouagne est menacé par des averses courtes et fortes (à partir de 15 à 25 mm en 15 minutes).

La plaine est sensible aux pluies longues et abondantes.

La buse de l'autoroute est trop étroite pour les averses courtes se présentant tous les 20 ans. Elle inonde le marais avant que l'eau n'aille sur la route.

Elle ne bloque pas les pluies longues qui se présentent tous les 20 ans. Dans ce cas elle n'inonde pas le Marais mais Gonnehem est menacé.

Yves Gosselin

# Depuis 4 ans... quel Bilan ? :

**Le bassin situé derrière la salle des sports dit bassin du champs Pruvost : « ça bloque.. »**

L'association a intégré le comité de pilotage en septembre 2005. Au cours de plusieurs réunions, nous avons été informés du refus des propriétaires (à une exception près) de laisser pénétrer les techniciens sur leur terrain. Empêchant ainsi à plusieurs reprises les relevés topographiques et les sondages indispensables à l'étude de faisabilité de ce bassin et ce, malgré un arrêté préfectoral.



**Le bassin de la rue de Pernes dit «bassin le tournant» :**

**« ça avance bien... »**

L'étude théorique ( forme , volume, implantation, réseau de fossés qui l'alimente, réseau d'évacuation, aménagement des terrains agricoles concernés pour des haies, talus etc.) est terminée. Elle est soumise aux exploitants agricoles et aux propriétaires des terrains concernés. Un remembrement partiel des terrains agricoles est envisagé pour faciliter l'opération.

La S.A.F.E.R a acquis, à la faveur de la cessation d'activité d'un agriculteur, 7 hectares dans le but de pouvoir les échanger avec les exploitants agricoles sollicités pour les bassins de rétention et les aménagements y attendant.

**Le Grand Nocq : « ça avance bien... »**

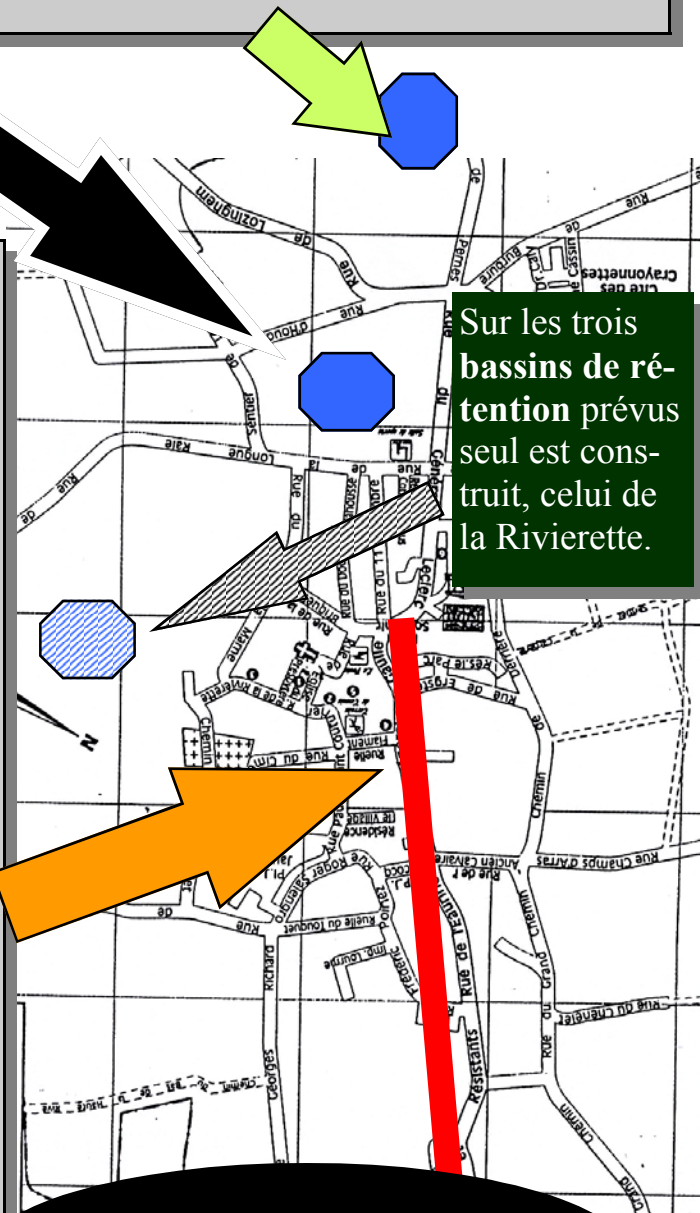
La S.A.N.E.P étudie dans les détails comment recalibrer et modifier le cours du Grand Nocq , de l'ex-brasserie au centre d'Allouagne jusque sous l'autoroute A26, ceci afin d'assurer le libre écoulement des eaux en période de crue en tenant compte des calculs hydrauliques fournis par le B.R.L. La S.A.N.E.P travaille sur le grand Nocq depuis juin 2005 et devait rendre sa copie pour décembre 2005.

L'état précis des passages couverts a été réalisé. Neuf tronçons ont été explorés sur le Grand Nocq, auxquels il faut ajouter l'examen les parties du réseau pluvial communal qui assurent la jonction entre :

- le bassin de rétention de la Rivière et l'ex-brasserie d'une part
- le futur bassin de rétention de la salle des sports et le grand Nocq.

Le comité de pilotage examine actuellement les propositions de modification de tracé et de recalibrage du lit du Grand Nocq.

Une réunion de travail est prévue en septembre avec la S.A.N.E.F pour discuter de la « buse sous l'autoroute ».



**Sur le Web :  
[Allouagnestopinondations.com](http://Allouagnestopinondations.com)**



# « quo cha n'est qui font cheux là ? »

En matière de travaux mis en Œuvre par La CCAL : « peu de chose au regard de ce qui reste à faire.. »

Sur les trois **bassins de rétention** prévus, seul est construit, celui de la Rivierette.

La **S.A.F.E.R** a acquis, à la faveur de la cessation d'activité d'un agriculteur, 7 hectares dans le but de pouvoir les échanger avec les exploitants agricoles sollicités pour les bassins de rétention et les aménagements y attendant (fossés, talus, haies, bandes enherbées..)

Sur le recalibrage du Grand Nocq la moitié des travaux de réaménagement de l'aqueduc situé sous la R.N 41 a été réalisée par la D.D.E.



Le tronçon du grand Nocq situé avant la Vasserie a été recalibré.



\*\*\*\*\*

En matière d'étude relevant de la CCAL : « beaucoup est fait, ce n'est pas terminé, ça avance bien malgré les retards.. »

L'indispensable et remarquable étude de fond de BRL, celle qui a défini les grands axes des travaux à réaliser pour protéger Allouagne des inondations causées par des pluies vintennales, a été rendue publique en décembre 2004.

Nous en sommes maintenant au stade de réaliser ces travaux.

La **S.A.N.E.P** bureau d'étude d'Hénin Beaumont a remporté les deux marchés passés par la **C.C.A.L** pour réaliser les dernières études concernant Allouagne.

**A.P.D** ou **Avant Projet Détaillé**, c'est le nom des ces dernières études qui vont permettre de déterminer dans les détails les travaux à entreprendre, étapes ultimes avant de passer les marchés avec les entreprises de travaux publics qui réaliseront ces travaux.

\*\*\*\*\*

En matière de travaux relevant de la Municipalité : « rien... et pourtant il y a tant à faire.. »

⇒ Les habitants de la rue Georges Richard doivent savoir qu'une solution pour les protéger a été étudiée en septembre 2003. Cette solution n'a jamais été proposée au conseil municipal.

⇒ L'idée d'inverser le sens d'écoulement des fossés pour protéger la cité « le Parc » et la rue Georges Richard a été émise. **I.A.S.A.D.I** à remis en septembre 2003 une étude portant sur la faisabilité de cette inversion : seule l'inversion du sens d'écoulement des fossés près de la rue Georges Richard est réalisable. Ceci a été exposé à la commission municipale « élargie » inondation en septembre 2003 mais jamais proposée au conseil municipal.

D'autre part nous n'avons aucune nouvelle de l'étude promise en septembre 2005 pour pallier les défaillances du réseau communal des eaux pluviales.

# Vrai ou faux

*J'ai entendu dire qu'il est prévu de mettre des perruques dans les champs.*

**Vrai :** cependant il ne faut pas confondre perruques et chevelu ; au dessus de tous les bassins de rétention, des fossés, des talus, des haies, des fascines, ... doivent être installés en réseau pour retenir et guider l'eau vers les bassins de rétentions. Ce réseau s'appelle le chevelu. En l'associant avec les bandes enherbées et les autres techniques de rétentions diffuses, la protection d'Allouagne contre les inondations est multipliée par 2 (protection décennale sans rétention diffuse, protection vicennale avec rétention diffuse).

*J'habite au dessus d'un bassin de rétention on me dit que c'est bien pour moi ?*

**Vrai :** En effet il y a lieu d'être ravi car enfin vous ne serez plus inondé au moindre orage quelque peu intense grâce au chevelu.

*Dés que les 3 bassins de rétentions seront construits Allouagne sera protégé.*

**Faux :** si le Grand Nocq n'est pas refait, il débordera et inondera notre village avant que l'eau ne soit retenue dans les bassins.

*Un bassin de rétention contient toujours de l'eau.*

**Faux :** le but d'un bassin est d'être toujours vide afin qu'en cas de forte pluie (à partir de  $\pm 15$  mm en  $\frac{1}{4}$  h) il puisse emmagasiner l'eau que le Grand Nocq ne peut pas laisser passer sans déborder.

*Un bassin de rétention se vide lentement.*

**Vrai :** Il est prévu que les bassins d'Allouagne se vident en 5 à 48 heures maximum.

*J'habite en dessous d'un bassin, faut-il avoir peur ?*

**Faux :** Cependant il y a lieu d'avoir

moins peur qu'en absence de bassin car : en l'absence de bassin l'eau coule selon son bon vouloir sans être retenue ; elle arrive là où elle peut inondant ce qu'elle veut sur son passage. En présence d'un bassin le ruissellement de l'eau est maîtrisé pour la guider vers le bassin. De plus, en cas de débordement une zone (le déversoir) est prévue.

*Il n'y a qu'à agrandir le Grand Nocq et on n'aurait pas besoin de bassins de rétentions ;*

**Vrai :** dans ce cas, sa largeur pourrait être aussi grande que celle d'un semi remorque.

**Est-ce réaliste ? Et tant pis pour les habitants des villages en aval !**



## Le grand Nocq

### En bref :



La rivière sortie de son lit en 2002

La rivière prend naissance au centre d'Allouagne. Sa longueur jusqu'à la RN 43 est de 2,4 km . Le ruisseau passe dans 15 ouvrages (9 passages busés constituant 600 m de longueur totale, 1 passerelle, 5 ponts). Ces ouvrages étranglent souvent le Grand Nocq. La quantité d'eau qui peut passer dans l'étranglement le plus étroit est de 4,5 fois trop faible pour une protection à 20 ans (bassins de rétention et rétention diffuse réalisés !). Une légère contre-pente est même observée à l'autoroute. En même temps que toutes les autres mesures de lutte contre les inondations, les étranglements ainsi que le reste du Grand Nocq devront être travaillés pour permettre le bon écoulement de l'eau.



### En détail :

On peut distinguer trois tronçons et trois pentes:

- 1<sup>er</sup> tronçon à pente très faible : de la Brasserie jusqu'à environ 100 m au delà de la rue F. Poiriez : descente de 1,5 m sur 1000m .
- 2<sup>ème</sup> tronçon à pente moyenne : de environ 100 m au delà de la rue F. Poiriez jusqu'à la rue du bois : descente de 3.5 m sur environ 700m.
- 3<sup>ème</sup> tronçon à pente très faible : de la rue au bois à la RN 43 : pente de 0,77 m sur environ 700m.



La rivière sortie de son lit en 1981

Sur Allouagne, le Grand Nocq est alimenté par l'eau provenant des collines qui l'entourent. Les collines forment 4 entonnoirs ouverts dans lesquels l'eau peut ruisseler. Ces entonnoirs s'appellent des bassins versants dont les surfaces sont précisées dans le schéma page 2. Il se situent au dessus de :

Il se situent au dessus de :

- la riviérette
- la salle des sports
- de la rue de Pernes
- de la houblonnière

# Qui fait quoi ?

Le C.A.L (Communauté de communes Artois-Lys) a élu notre maire **Daniel Rougé**, comme **vice-président chargé de la Commission "Eau et Aménagement de l'Espace rural"**. Il est donc en charge du dossier de lutte contre les inondations sur le territoire de la Communauté de communes Artois-Lys.

Le C.A.L prend en charge dans le cadre du **contrat de rivière** les études et la réalisation des travaux de **recalibrage du Grand Nocq**, la réalisation des **bassins de rétention** ainsi que le réseau des fossés y amenant l'eau.

Les techniciens de la CAL montent les dossiers techniques et financiers, s'occupent à concerter et à coordonner, à obtenir les autorisations, à rechercher les subventions de l'état, du conseil général, régional de l'Europe.

Le S.Y.M.S.A.G.E.L prend lui en charge l'**aménagement des versants agricoles** avec la réimplantation de haies et de talus. Il doit sensibiliser et amener les exploitants agricoles à modifier leurs **pratiques culturales**, c'est à dire travailler différemment la terre et **favoriser les inter-cultures** dans le but de limiter au maximum le ruissellement d'eau en provenance des terres agricoles.

Le Maire et son conseil Municipal doivent se charger de ce que la C.A.L ne fait pas : modifier les parties défectueuses de son **réseau d'écoulement des eaux pluviales** (les égouts), **entretenir les fossés**, veiller à la **limitation du ruissellement urbain** dans toutes nouvelles constructions privées ou publiques. La Municipalité doit trouver et mettre en œuvre les solutions afin de **protéger des inondations les habitations des secteurs qui ne sont pas repris dans les études** : rues Paul Vaillant Couturier, Georges Richard et la Cité « le parc ». Lui revient aussi de refaire les ponts qui enjambent le Grand Nocq. La municipalité se doit aussi de se concerter avec la population d'Allouagne

concernée par les travaux.

Le **comité de suivi des travaux** est composé, de représentants de la S.A.N.E.P (bureau d'étude chargé de réaliser l'avant projet détaillé des travaux, des représentants des municipalités d'Allouagne, Gonnehem, des représentants de la C.C. A.L : Président, vice- président chargé des problèmes d'inondations, techniciens, administratifs (directeur et/ou sous directeur), 2 représentants de l'association « Allouagne stop inondations ». associés à ce comité à partir de septembre 2005 seulement. **Que fait ce Comité ?** : Il examine dans le détail les propositions du bureau d'étude S.A.N.E.P. Ces propositions pouvant être avalisées telles quelles, ou amendées ou modifiées.

La **commission municipale inondations « élargie »**, créée par la municipalité début 2003 à la demande pressante de l'association « Allouagne stop inondations », est composée de **conseillers municipaux**, d'un représentant de l'**A.F.R.**, de représentants des **syndicats agricoles** et de l'association « Allouagne stop inondations ». Elle est présidée par le Maire. Elle a un rôle purement consultatif.

Elle est naturellement l'endroit où il est possible de discuter entre « poulouches » du problème des inondations et plus particulièrement de ce qu'il revient à la municipalité de résoudre. Elle ne s'est réunie que 6 fois en 3 ans. Une solution concrète pour protéger les habitants de la rue Georges Richard a été étudiée en septembre 2003 : elle n'a jamais été proposée au conseil municipal.

Malgré les promesses tenues en Septembre 2005 et la venue de nouveaux conseillers municipaux sensés dynamiser celle-ci, cette commission, ne réunit plus du tout.

**Cela signifie-t-il que la Municipalité ne désire pas de concertation locale sur le problème des inondations ?**



## Petit glossaire

Pour mieu s'artrouver  
din tout cha!



➤ **La C.A.L : La Communauté de Communes Artois-Lys.**

- 21 communes, 33 560 habitants, 160 km<sup>2</sup>
- Président André Flajolet, maire de Saint -Venant.
- Communes voisines d'Allouagne adhérentes : Burbure, Lillers, Gonnehem

➤ **La S.A.F.E.R : La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.**

Les lois d'orientation agricoles de 1960 & 1962 ont créé les S.A.F.E.R. Leur action limitée au départ à la politique des structures agricoles a été progressivement élargie en 1990 pour répondre notamment aux besoins fonciers des collectivités locales. La loi du 9 juillet 1999 a définitivement consacré leur rôle d'aménageur de l'espace rural et de protection de l'environnement.

➤ **Le S.Y.M.S.A.G.E.L : Le Syndicat Mixte pour l'élaboration du S.A.G.E du bassin versant de la Lys.**  
Président : André Flajolet

Directeur Général : Marc Cornil.

Il a pour compétence l'étude mais pas la réalisation des travaux.

Il a financé l'étude sur le Grand Nocq réalisée par le B.R.L qui s'est terminée en décembre 2004

➤ **L'A.S.A.D. (I) : L'Association Syndicale Autorisée de Drainage et d'irrigation** ....de la région de Béthune-Lillers  
Compte 800 adhérents.  
Président Charles Walle.

➤ **Le P.P.R.I : Le plan de prévention des risques d'inondation.**

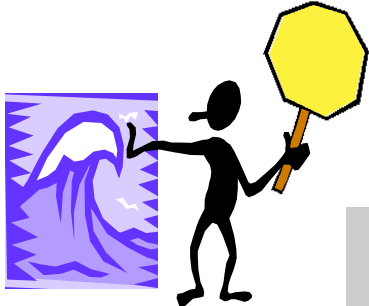
➤ **La M.I.S.E. : La Mission Inter Services de l'Eau.**

Structure de coordination des services de l'État (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales – D.D.A.S.S, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt – D.D.A.F, Direction Départementale de l'Équipement – D.D.E, ...) qui vise à améliorer la lisibilité, l'efficacité et la cohérence de l'action administrative principalement de l'exercice de la police de l'eau en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.





# Le ruissellement urbain, Quels Enjeux ?



L'eau qui n'est pas absorbée par le sol ruisselle.

Selon la pente et la perméabilité des terrains le ruissellement est plus ou moins important. Selon la provenance on parlera de ruissellement agricole ou de ruissellement urbain.

**Plus il y a de ruissellement plus il y a de risque d'inondations.**

Certaines façons de travailler la terre favorisent la pénétration de l'eau et permettent donc diminuer le ruissellement agricole. La nature des cultures et la pratique des « intercultures » modifient aussi le ruissellement.

Inexorablement on assiste à la naissance de nouvelles constructions : logements individuels et collectifs, bâtiments industriels et commerciaux, parkings, extension sous la forme de garage, véranda, abris bois, abris de jardin, terrasses etc..

**Toutes ces constructions, bâties sur un terrain initialement perméable, empêchent l'eau de pluie de s'infiltrer sur cette même surface et « produisent » un ruissellement brutal.**

La plupart du temps cette eau de pluie gagne directement le réseau pluvial qui est inextensible au contraire des zones imperméabilisées en constante progression.

**L'enjeu est de limiter, voire diminuer et/ou compenser les surfaces imperméabilisées des nouvelles et anciennes constructions privées et publiques afin de contenir le ruissellement urbain dans des quantités compatibles avec les capacités réelles d'évacuation du réseau pluvial communal.**

**La maîtrise du pluvial et la gestion des eaux de pluie à la parcelle » sont à l'ordre du jour dans les discours mais non appliquées sur le terrain.**

Les parkings des résidences « Saint-Joseph » et « des marquises », entre autres, illustrent bien dans notre commune inondée d'Allouagne, les carences en matière de gestion du ruissellement urbain. Excusable ?

« Allouagne stop inondations » a demandé officiellement en août 2005 à la mairie, à la CAL, au SYMSAGEL, à la DDE et à la

MISE du Pas-de-Calais de bien vou-

loir faire respecter les recommandations de la M.I.S.E du Nord, pour le lotissement de l'Oblet en attendant que la nouvelle réglementation en gestation s'impose.

**Cette recommandation préconise que toute construction (ou lotissement) ne doit pas « évacuer » dans le réseau pluvial plus de 2 litres d'eau de pluie par seconde pour chaque hectare construit.** « Allouagne stop inondations » a demandé à la municipalité de sensibiliser les futurs propriétaires au problème du ruissellement urbain par une **plaquette informative** jointe à la demande de permis de construire. Le macadam n'est pas une fatalité. Les solutions alternatives et les solutions pour « compenser » les surfaces imperméabilisées sont connues.

**Les Architectes, entrepreneurs, organismes HLM doivent prendre leur part de responsabilités pour ce problème en proposant ces alternatives.**

Enfin à plusieurs reprises « Allouagne stop inondations » a suggéré à la C.A.L de bien vouloir subventionner tout projet visant à gérer à la parcelle son eau pluviale.

Christian Lengart



## Calculons pour mieux comprendre l'importance du ruissellement urbain.

Il pleut en moyenne 650 mm d'eau par an sur Allouagne. Ceci veut dire qu'il tombe 650 litres d'eau au m<sup>2</sup>.

**Faisons les comptes pour une habitation ayant une emprise au sol de 50 m<sup>2</sup>.**

Les 50 m<sup>2</sup> de cette maison rejettent dans le réseau pluvial 32 500 litres environ 33 m<sup>3</sup>, soit 1600 baignoires de 200 litres. 33 m<sup>3</sup> pour arroser ses salades, la bonne affaire !!



**Faisons les comptes pour la place Roger Salengro qui a une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup> de macadam.**

Pour un orage d'intensité moyenne mesurée à 20 mm c'est 40 000 litres (40 m<sup>3</sup> ou 200 baignoires) d'eau qui dévalent à grande vitesse dans la rue Paul Vailant Couturier pour en inonder les points bas. 200 baignoires ... largement suffisant pour prendre un bon bain !!

**Faisons les comptes, pour le même orage et pour les 150 hectares de surfaces imperméabilisées recensés dans le bassin amont du grand Nocq.** Cette fois ci c'est 30 000 m<sup>3</sup> soit l'équivalent de 2 bassins de rétention de 15 000 m<sup>3</sup> qui convergeront en moins d'une heure vers la rivière...

Impressionnant non !! courage ... fuyons.

Conclusion : le ruissellement Urbain c'est vraiment pas de la « bibine » ..trinquons... trinquons... trinquons

